



Garde enfant et collocation

Par **oyana**, le **05/09/2014** à **23:42**

Bonjour,rnrnVoilà un an que nous sommes séparé avec le père de mon enfant 4 ans. Nous avons commencé à instaurer une garde en alternance en janvier alors qu'il avait un logement. Trois mois après n'ayant plus de logement, il venait donc s'en occuper à mon domicile 1 semaine sur deux. Cela fait presque 2 mois et demi que je gère seule notre enfant il a passé juste une semaine avec lui. Aujourd'hui je m'occupe de sa rentrée, inscription à des activités, rdv médecin, etc. Il prévoit de s'installer en collocation (3 personnes en plus de lui) d'ici un mois et me redemande la garde alternée. Je ne suis pas satisfaite de son choix d'hébergement d'autant qu'ils n'auront qu'une chambre pour deux et que je ne lui fais pas entièrement confiance. Puis-je m'opposer juridiquement à son choix de collocation? car en effet s'il trouvait un logement personnel je serais plus respective à son souhait.rnrnMerci par avance.

Par **cocotte1003**, le **06/09/2014** à **13:18**

Bonjour, vous devez impérativement vous conformer aux modalités du dernier jugement. Sans jugement, vous faites ce que vous voulez, cordialement